



Colmar, le

CONSEIL GÉNÉRAL



SERVICE DES OPERATIONS FONCIERES  
ET IMMOBILIERES

Affaire suivie par Jeannine REBERT  
☎ 03.89.22.67.45 poste 6347

ARRETE N° 2002-016  
du 15 OCT. 2002

PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département  
d'un terrain situé au droit de la RD 18 V  
sur le ban de la commune de HOCHSTATT.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret n° 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification du titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 3 mai 2002 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé du Département d'un terrain provenant du domaine public routier au droit de la RD 18 V à HOCHSTATT ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 6 septembre 2002 décidant le déclassement d'une section provenant de la RD 18 V et son reclassement dans le domaine privé du Département ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services,

.../...

Reçu à la Préfecture

1 5 OCT. 2002

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le déclassement d'une section provenant du domaine public routier au droit de la RD 18 V à HOCHSTATT, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin  
Monsieur le Directeur de la DIR  
Monsieur le Directeur du SOF  
Monsieur le Maire de la commune de HOCHSTATT

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet	1 5 OCT. 2002
Publication	

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Yves CHASS

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Bernard ROCH